

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2025

SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT - (N° 1378)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

N° 63

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Huwart

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'y procéder »,

les mots :

« de procéder à l'analyse prévue au premier alinéa du présent article, s'il ne l'a pas déjà fait, et de délibérer dans les conditions définies au deuxième alinéa, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.